

## Amende sncf : usurpation identitée

Par PatHibulaire, le 31/05/2010 à 17:44

Bonjour,

J'ai vu que pas mal de gens avaient des problèmes de ce type, à savoir recevoir une amende SNCF alors qu'ils n'étaient pas dans ce train au moment des faits. C'est aussi ce qu'il m'arrive actuellement :(

Lorsqu'il y a amende et que l'identité est déclinée VERBALEMENT par la personne contrôlée, et sans aucune preuve (CNI, ou tout autre papier comportant une preuve de l'identité) le PV est-il valable ?

Que faut-il alors faire a réception d'un rappel ou d'une poursuite pour non paiement ? Est-il plus raisonnable de payer la somme demandée plutôt que de se lancer dans des démarches compliquées et onéreuses?

Merci d'avance

## Par **bobrayan**, le **21/06/2010** à **18:15**

Moi je te conseil d'aller voir un avocat pour consultation justement, et il te dira ce qu'il faut faire, regarde à la limite si tu ne trouve pas d'avocat à titre gratuit vers chez toi, il y a des liens tout en bas d'avocats pour 65 euros somme qui me semble convenable.